

## REVALORISATION PPR ?

# LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI LES ÉCOUTENT

### À quand la revalorisation Petite enfance pour les agent.es en PPR ?

... C'est bien connu ! *Les promesses n'engagent que ceux qui veulent les croire...*

Les agent.es de la Petite enfance exerçant leurs missions auprès des enfants ont bénéficié d'une revalorisation de 150 € au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Depuis septembre 2024, la **CFTC** sollicite la DRH pour que cette mesure s'applique aussi aux professionnel.les du dispositif PPR (période préparatoire de reclassement).

Les agent.es reconnu.es inaptes pour raison de santé, en période PPR, sont toujours rattaché.es à la DFPE et souvent encore dans l'établissement.

Il nous paraît légitime que cette prime puisse leur être attribuée.

### La DRH nous dit qu'elle y réfléchit...

La gestation est longue et ce bébé ne se présente pas bien car **9 mois plus tard, toujours aucunes nouvelles concrètes de cette demande**, malgré nos relances.

**La CFTC demande que les agent.es en PPR depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2024 puissent aussi bénéficier de la revalorisation accordée à leurs collègues depuis près d'un an.**

**La CFTC à vos côtés**  
**Pour vous défendre et vous informer**

